

# > CLUBS - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET CHAMPIONNATS DE FRANCE



## LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DES CLUBS

La fédération française lance les premiers championnats régionaux inter-clubs avec pour objectif de permettre à chaque licencié d'avoir accès à des tournois par équipes de proximité, de développer à terme la pratique loisirs, junior, féminine, vétéran et de désigner le club Champion de sa région ainsi que les qualifiés pour les Championnats de France des Clubs.

Le nombre de joueurs formant une équipe sera de **6 + 3** remplaçants pouvant tous entrer en cours de match. Pour les catégories Juniors, vétérans et féminines ce nombre sera de **4 + 3** (les remplaçants pouvant entrer en cours de match).

### Format

- > 7 éléments : DDDSSDD, une manche de 28 points, relais tous les 4 points – en Open, un joueur ne pourra pas jouer deux relais à suivre.
- > Chaque équipe dispose de 3 temps morts par rencontre permettant de faire entrer un ou plusieurs remplaçants. Un temps mort ne pourra être demandé que lorsque l'équipe est en possession de la balle à l'occasion d'un engagement (après un but).
- > Le joueur remplaçant ne restera que jusqu'au prochain relais et ne pourra entrer de nouveau dans le match.
- > Les feuilles de match seront en ligne prochainement.

### Participation

- > Chaque club pourra enregistrer le nombre d'équipes qu'il souhaite, tous les membres d'une équipe, quelle que soit la catégorie, devront faire partie du même club, pas de dérogation possible.
- > Cependant, deux clubs pourront décider de créer des équipes en commun nommées « ententes » et ce quelle que soit la catégorie. Les équipes concernées devront uniquement porter le maillot de l'entente, et aucune autre équipe, de ces clubs, ne sera autorisée dans la catégorie concernée.

#### Exemple 1 :

**Club A** : 1 équipe féminine + 1 équipe vétéran

**Club B** : 1 équipe junior + 1 équipe vétéran

**Ententes A+B** : 3 équipes Open

#### Exemple 2 :

**Club C** : 1 équipe Open

**Club D** : 1 équipe Open

**Entente C+D** : 1 équipe féminine

- > En dessous de 3 équipes participantes dans une catégorie, l'organisateur pourra leur permettre d'intégrer la compétition open.

### Organisation

- > Au choix des régions : soit sur un seul week-end (en commun ou non avec les Championnats régionaux individuels) soit sur plusieurs journées de championnat
- > Les clubs concernés définiront ensemble le lieu, les dates et les modalités d'organisation. Pour les régions dont les clubs pourraient ne pas s'entendre, la commission sportive prendra le relais (appel à candidature, dossier de tournoi, ...).

## LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS

Il est nécessaire d'avoir participé aux Championnats Régionaux pour prétendre participer aux Championnats de France, les ententes sont éligibles à cette compétition.

Toutes les catégories seront représentées lors de ces CDF. Seule la catégorie Open disposera d'un quota de 24 équipes qualifiées.

### Format

- > Dans catégorie open le format sera similaire à la celui de la Champions League soit : 6 + 3 joueurs, 10 éléments DDDDDSSDD, **une manche de 40 points**, relais tous les 4 points.
- > Pour les juniors, féminines et vétérans : 4 joueurs/euses, DDDSSDD, relais tous les 4 points, une manche en 28 points.
- > Les autres règles sont identiques à celles des régions (remplaçants et position des joueurs).
- > Les feuilles de match seront en ligne prochainement.

### Quotas pour la catégorie Open

- > Quotas pour la catégorie Open – 24 qualifiés
  1. Les 12 champions régionaux sont qualifiés d'office.
  2. Les 12 places suivantes sont attribuées en fonction du nombre de licenciés hommes compétitions par région
- > Pour les régions proches en termes de nombre de licenciés, la commission sportive a arbitré en fonction du nombre et du niveau des clubs dans les régions concernées.

Tout en s'assurant que toutes les régions puissent avoir au moins autant de places qualificatives qu'elles avaient de clubs participant à la Division 1 en 2019.
- > Ainsi après avoir arrêté les chiffres au 30 juin 2020, la répartition des 24 clubs est la suivante :

Auvergne : 2  
Bourgogne : 1  
Bretagne : 1  
Centre : 2  
Grand Est : 2  
Hauts de France : 2

Ile de France : 4  
Normandie : 2  
Aquitaine : 2  
Occitanie : 2  
Pays de la Loire : 3  
Provence : 1